

Objet : enquêtes publiques et commissions de concertation

Suite à la grave crise sanitaire imposant un strict confinement, il a été décidé au niveau régional de suspendre les enquêtes publiques. Il en est de même pour les commissions de concertation qui ne se sont plus réunies.

L'engorgement des demandes de permis va manifestement s'aggraver avec comme conséquence un nouvel allongement du temps nécessaire pour obtenir un permis.

Pouvez-vous me dire comment la commune envisage d'appréhender ce problème ? Des commissions de concertation supplémentaires sont-elles envisagées ? Des discussions avec la Région ont-elles été menées pour répondre à un problème aux conséquences multiples ? Quel était le niveau de retard dans l'instruction des dossiers début mars et quel est-il fin avril ?

A quelles tâches ont été affectés les agents de la cellule de contrôles ?

Je vous remercie de vos éclaircissements.



Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN
Conseiller communal et de Police



Anderlecht, le 29 avril 2020

Alain KESTEMONT
Echevin - schepen

PREVENTION, SECURITE URBAINE
SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES
PERMIS D'URBANISME - PERMIS D'ENVIRONNEMENT

PREVENTIE, VELLIGHEID IN DE STEDEN
GEMEENTELIJKE ADMINISTRATIEVE SANCTIES
STEDENBOUW VERGUNNING,
MILIEUVERGUNNINGEN

Monsieur le Conseiller communal,

Vous voudrez bien trouver ci-après les éclaircissements demandés au sujet des commissions de concertation et enquêtes publiques.

1. Réaction de la commune :

Dès la confirmation de l'arrêté de suspension des délais début avril, qui n'abordait pas les conséquences sur l'instruction des demandes de permis et principalement sur la phase mesures particulière des enquêtes publiques (MPP), l'Échevin a envoyé un courrier au cabinet du Secrétaire d'État Pascal Smet afin de lui faire part de ses craintes et inquiétudes vu les risques inévitables d'engorgement des dossiers après le déconfinement.

Depuis lors, les 19 communes de la Région Bruxelloise, soutenues par Brulocalis, se sont chacune exprimées dans le même sens en insistant sur le fait que la solution devait être trouvée en concertation avec les 19 communes, premières impliquées dans l'organisation des MPP.

Les discussions et concertations Région-communes sont en cours, en vue d'une décision qui convienne à toutes communes pour faire face à cette situation particulière qui entre en application dès la fin de la suspension des délais, c'est à dire le 15 mai prochain et qui sera prolongeable d'un mois.

2. Mesures prises par la commune :

Des dates de commissions de concertation (CC) supplémentaires ont été planifiées en juin afin de rattraper les séances de CC qui ont été annulées depuis mars, soit 1CC en mars, 2CC en avril et probablement 2CC en mai.

Toutefois pour à nouveau réorganiser les enquêtes publiques et les CC, **toutes les conditions doivent être simultanément réunies**, à savoir :

- le respect des mesures fédérales de la santé et de distanciations sociales
- le placement des affiches, surtout vu le nombre de dossiers augmentés par CC (habituellement 15 dossiers par CC)
- la logistique et l'organisation des CC : 5 CC en 5 semaines
- l'accueil du public pour la consultation des dossiers
- l'accueil du public à la CC
- le personnel présent au bureau pour assurer toutes les étapes, de MPP à la suite CC jusqu'à la décision finale.

Secrétariat - Marianne VAN VEER

TEL 02 526 85 56

E-MAIL mvanveer@anderlecht.brussels

Place du Conseil 1 Raadsplein - Bruxelles 1070 Brussel

TEL 02 558 08 00 - FAX 02 526 59 96

E-MAIL info@anderlecht@anderlecht.brussels

Si les mesures de confinement sont prolongés, les deux commissions de juin et celle de juillet devront également être rattrapées en septembre, d'où la nécessité de la prise d'une décision rapide sur l'instruction des dossiers comme "suspendre les délais durant 6 mois voire un an tout en permettant l'organisation des MPP" ou "redémarrer le calcul des délais par dossier à la fin de l'enquête publique" ou encore "augmenter les délais d'instruction de 60 jours vu la période de juillet et août", permettant ainsi d'éviter une accumulation difficilement contrôlable des dossiers avant l'été et de maîtriser leur instruction dans le temps.

3. Instruction des dossiers :

Le confinement et la suspension des délais ont permis au service de l'urbanisme de résorber tout le retard dans l'ouverture des dossiers. **Depuis fin mars, le service est donc totalement à jour dans l'analyse des demandes**, c'est à dire la notification des accusés complets et incomplets sur les dossiers.

Actuellement les dossiers en circulation sont soit incomplets, soit en attente de MPP, soit en attente de décision finale, soit en attente de suivi Collège.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de mes sentiments les meilleures,

Par ordonnance,

Marcel VERMEULEN,

Secrétaire communal

Par délegation,

Alain KESTEMONT

Échevin des permis d'urbanisme,
permis d'environnement et taxes contrôlés